

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022**

**N° VILLE\_2022DL102**

**Date de convocation** : 30 novembre 2022

**Affichage du compte-rendu** : 30 novembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : **Maison médicale - Signature d'un contrat de réservation**

L'an deux mille vingt deux, le six décembre à 19:00 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Souade KACI (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Christine NONY), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Henry DUARTE), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Excusés / absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Nathalie PUVILLAND, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Eddie BREVALLE

Par arrêté municipal en date du 9 mars 2021, le maire de Corbas a autorisé la construction d'une maison médicale destinée aux professionnels de santé d'une surface de plancher de 675 m<sup>2</sup> sur deux niveaux et de stationnements en sous-sol.

Le bâtiment est actuellement en cours de construction sur un terrain communal situé au n° 2 rue de la République et cadastré section BZ parcelle n° 346 d'une contenance de 1323 m<sup>2</sup>.

La Municipalité souhaite mettre à la vente un lot de cette future maison médicale, via la signature d'un contrat de réservation au profit de M. Eric GALLAND dont la profession est cardiologue.

Cette vente en l'état de futur achèvement concerne un emplacement de stationnement d'une surface d'environ 12,5 m<sup>2</sup> situé au sous-sol de la future copropriété qui sera issue d'une division en volume du bâtiment. Cette division, accompagnée d'un état descriptif et d'un règlement, sera réalisée par Maître TAMBORINI, notaire à Saint-Priest

préalablement à la signature de tout acte authentique de vente et de tout contrat de réservation.

Le prix de vente conclu entre la Municipalité et M. GALLAND s'élève à 10 000 euros H.T.

Il est précisé que 5 % du montant sera versé à la signature du contrat de réservation, 5 % à la signature de l'acte authentique, 40 % à la mise hors d'eau d'eau hors d'air et 50 % à la livraison finale.

Vu l'avis des domaines en date du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 28 novembre 2022,

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la vente en l'état futur d'achèvement d'un emplacement de stationnement de 12,5 m<sup>2</sup> en sous-sol de la future maison médicale située au 2 rue de la République à Corbas, à M. Eric GALLAND, cardiologue ou à toute société qu'il représentera, pour un montant total de 10 000 euros H.T.
- **AUTORISE** M. le maire à signer le contrat de réservation correspondant à cette transaction ainsi que l'acte authentique de vente et tout document nécessaire qui s'y rapporterait.

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,